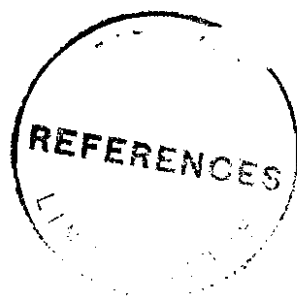


118 405



GROUPES DE TRAVAIL
DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Historique et objectifs

1. Il conviendrait peut être de rappeler que le Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique a pour mandat de conseiller le secrétariat et, d'une manière générale, les Etats membres de la CEA sur la stratégie de développement de la science et de la technique et sa mise en oeuvre, y compris les moyens de mobiliser les ressources nécessaires. Il s'agit là d'une tâche peu commune qu'on ne peut s'attendre à voir accomplie en une seule réunion; c'est ce qui a amené à la création de trois groupes de travail du Comité.

2. Le mandat des groupes a été formulé en tenant compte des préoccupations suscitées par les résultats peu satisfaisants de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et des négociations internationales similaires eu égard aux espoirs mis par les gouvernements africains dans l'instauration d'un prétendu nouvel ordre économique international. Toutefois, ces derniers disposent à présent du Plan d'action de Lagos, de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

3. Ainsi les programmes et activités des groupes de travail doivent refléter la nécessité d'aborder de toute urgence et de façon réaliste les problèmes qui se posent actuellement de manière à satisfaire d'une façon pratique les besoins de la majorité des africains.

4. Les trois groupes de travail constitueraient des sous-comités du Comité intergouvernemental d'experts et, par le biais de leurs activités, le comité élargira la portée de ses actions notamment dans les domaines suivants confiés aux différents groupes de travail:

Développement de la science et de la technique - Groupe de travail I

Besoins fondamentaux (alimentation et agriculture, sylviculture, santé, eau, logement et environnement) - Groupe de travail II

Industrie, y compris l'énergie, les transports et les communications - Groupe de travail III

5. L'exploitation du potentiel de ce mécanisme institutionnel passe par la participation active des Etats membres de la région. Le Comité intergouvernemental d'experts a recommandé à la CEA et à l'OUA d'assurer en commun la coordination et le suivi des activités des groupes de travail et des travaux du Comité intergouvernemental lui-même. Les organes, institutions et organisations pertinents des Nations Unies ainsi que les institutions intergouvernementales africaines devraient apporter leur appui à ces groupes dans leur travail.

Tâches à entreprendre

6. Les tâches devraient être fixées sur la base du mandat du Groupe et recouvriront celles du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique. Il s'agit:

- (a) d'aider la Commission à définir des stratégies et programmes pour le développement de la science et de la technique en Afrique et à procéder périodiquement à leur évaluation;
- (b) d'aider et de conseiller le Secrétaire exécutif sur des questions particulières relatives à l'exécution de ces stratégies;
- (c) de manière générale, d'aider activement la Commission et le Secrétaire exécutif à promouvoir la science et la technique et à formuler des mesures propres à assurer leur application au développement national des Etats membres;
- (d) d'accorder dans le cadre de ses activités une attention particulière aux besoins des pays africains les moins avancés;
- (e) de conseiller le Secrétaire exécutif sur les moyens de mobiliser les ressources de toutes sortes pour l'exécution, au sein de la région, de stratégies, programmes et projets pour le développement de la science et de la technique.

7. Par ailleurs, on s'attend à ce que lors de l'examen des différents problèmes, les groupes accordent une attention particulière:

- (i) aux besoins des populations rurales africaines et aux politiques, instruments de politique, programmes et projets nécessaires pour la mobilisation des ressources naturelles en vue de satisfaire ces besoins.
- (ii) à l'utilisation maximale des informations pertinentes disponibles sur le sujet en cours d'examen (par exemple les documents établis et publiés par les organes, organismes et organisations pertinents des Nations Unies, les organismes associés de la CEA tels que les MULPOC, d'autres organisations et institutions aux niveaux international, régional/sous-régional et national).
- (iii) à l'exploitation maximale des compétences :
 - (a) des personnes possédant une connaissance et une expérience approfondies du sujet en cours d'examen;
 - (b) des organes de la CEA et de l'OUA, des institutions parrainées par la CEA et l'OUA, des entreprises nationales publiques et privées etc, pour la mise en oeuvre de certaines des recommandations;
- (iv) à l'examen critique d'aspects sectoriels spécifiques de la question en cours d'examen et de questions horizontales, problèmes qui se posent sur un plan horizontal tels que l'infrastructure scientifique et technique à formuler en vue de la mise en oeuvre des recommandations; choix,

acquisition et transfert des techniques à appliquer aux problèmes en question,* mesures en vue de la mise en oeuvre des ressources humaines nécessaires pour le développement de la science et de la technique; propositions pour le financement des activités; renseignements scientifiques et techniques nécessaires et sources de ces renseignements; coopération entre les pays africains et d'une manière générale les pays du tiers monde en vue de leur mise en oeuvre).

- (c) Les résultats des délibérations des quatre groupes de travail ^{**}
comité administratif de coordination de l'équipe spéciale sur la science et la technique au service du développement.

8. Modalités d'action

Dans l'exercice de leurs fonctions, les groupes de travail doivent choisir entre une étude approfondie de quelques questions primordiales ayant une influence immédiate sur le bien-être de la majorité de la population et une évaluation générale de problèmes qui pourraient ne pas avoir l'influence requise pour être bien compris et susciter des programmes concrets au niveau national. Il semblerait que la première approche soit la meilleure et chaque groupe de travail devrait, aussitôt que possible, établir une liste des questions qu'il souhaite aborder selon un calendrier donné, déterminer les méthodes pour aborder ces questions et aussi examiner comment les résultats de ces travaux influenceraient la vie des groupes cibles choisis au sein de la population.

9. Par ailleurs, chaque groupe devrait se mettre d'accord sur les principes directeurs pour la conduite de ses activités et sur la contribution de la CEA et d'autres institutions à quelque aspect que se soit de ces activités.

* Le rôle des sociétés transnationales; arrangements de coopération pour la conception, la fabrication et les services d'ingénieurs-conseils nécessaires; renseignements sur notamment d'autres sources d'approvisionnement technologique, les termes, conditions et coûts de tous les principaux facteurs contribuant à l'utilisation et à l'application de la technique, les contrats devant être négociés et les échantillons de données d'analyse et d'évaluation sur ces transactions; données techniques contenues dans les brevets, les besoins d'énergie et les possibilités de recyclage.

** Le Groupe de travail I sur l'identification et l'évaluation préalables des nouveaux renseignements scientifiques et techniques et du réseau mondial de renseignements scientifiques et techniques; le Groupe de travail II sur les politiques et plans nationaux en matière de science et de technique et l'appui aux pays en développement en ce qui concerne le choix des techniques; le Groupe de travail III sur l'amélioration des techniques traditionnelles et le Groupe de travail IV sur la science et la technique et le secteur productif.

10. Les résultats des travaux des groupes devraient permettre aux participants et aux lecteurs de mieux comprendre les notions et problèmes de science et technique en question. Les problèmes qui freinent le développement et l'application de la science et de la technique devraient faire l'objet d'une analyse approfondie qui porterait notamment sur les éléments suivants :

- (a) Caractéristiques des problèmes;
- (b) Causes des problèmes (examen des facteurs internes et externes au secteur de l'économie contribuant à ces problèmes);
- (c) Incidences à court et à long termes sur l'économie;
- (d) Proposition des mesures possibles (politique générale, mobilisation des ressources de toute sorte etc.) pour la solution d'un ensemble donné de problèmes y compris l'examen des applications précédentes de ces mesures -- qu'elles soient réussies ou non--dans des pays africains donnés et si possible dans d'autres pays du tiers monde.
- (e) Examen des facteurs contextuels qui pourraient aider à appliquer ces mesures ou empêcher de les appliquer.

11. Les rapports devraient contenir des renseignements utiles et être structurés de manière à pouvoir être utilisés quotidiennement par ceux qui s'occupent des activités de science et technique dans les Etats membres de la CEA. Lesdits rapports seraient largement diffusés parmi les gouvernements africains qui devraient être les principaux bénéficiaires des activités des groupes de travail.

12. Bien que les problèmes spécifiques dont les groupes de travail devraient s'occuper ne soient pas encore déterminés, le secrétariat de la CEA a lancé des idées préliminaires à l'intention des groupes qui les examineraient à leurs premières réunions. Ces idées figurent à l'Annexe I.

Groupe de travail I - Développement de la science et de la technique

Les questions qu'abordera le Groupe de travail I lors de ses travaux porteront probablement sur le développement des compétences, notamment dans les domaines ci-après :

- (a) Ressources humaines pour la science et la technique;
- (b) Connaissances dans les domaines de la science et de la technique;
- (c) Institutions pour la science et la technique, et;
- (d) Instruments nécessaires pour la réalisation de travaux techniques relatifs à une grande gamme de fonctions, notamment :
 - détermination des politiques et planification
 - recherche-développement
 - négociations pour le transfert des techniques
 - développement des techniques autochtones
 - adaptation des techniques à l'environnement local
 - transfert des techniques et de nombreuses autres questions connexes.

Ainsi, conformément aux priorités énoncées dans le Plan d'action de Lagos, le Groupe de travail I s'occupera d'établir dans chaque pays une base scientifique et technique solide. Cela entraînera nécessairement l'examen de questions inscrites dans les programmes 1 à 5 du chapitre du Plan d'action de Lagos consacré à la science et à la technique.

Il conviendrait de s'employer à définir plus précisément les questions que le Groupe de travail aurait à aborder au titre de ce secteur de la science et de la technique, en énonçant les points particuliers qui ont besoin d'être clarifiés ou précisés.

Groupe de travail II - Besoins fondamentaux (alimentation et agriculture, exploitation forestière, santé, eau, logement et environnement)

Ce Groupe de travail traitera des questions de science et de technique concernant les secteurs spécifiques de l'alimentation et de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la santé, de l'eau, du logement et de l'environnement. Il portera essentiellement son attention sur les facteurs scientifiques et techniques nécessaires au développement de ces secteurs, l'accent étant mis sur les besoins de la majorité de la population. Il sera également nécessaire que le Groupe examine à cet égard les sections pertinentes du Plan d'action de Lagos. Ainsi le Groupe aurait à :

- (a) examiner les graves problèmes qui se posent dans ces secteurs et s'efforcer notamment de comprendre de manière approfondie leur incidence sur les autres secteurs d'activité et sur l'économie en générale.
- (b) rechercher des solutions scientifiques et techniques.
- (c) déterminer les facteurs scientifiques et techniques nécessaires et les modalités de leur application.

Groupe de travail III - Industrie y compris l'énergie, les transports et les communications

Ce groupe de travail s'occuperait de rechercher des solutions scientifiques et techniques industrielles aux problèmes que les Etats membres pourraient rencontrer dans l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel en Afrique, 1980-1990, solutions qui permettraient d'assurer, à des conditions rentables, la mise en valeur et la consommation de l'énergie ainsi que le développement et l'utilisation des transports et des communications.

Etant donné que le programme de la Décennie peut être considéré comme étant composé essentiellement de deux parties, à savoir les industries motrices (c'est à dire celles basées sur les ressources et celles basées sur la technique) et les questions industrielles concernant d'autres secteurs qui approvisionnent tous les autres en facteur, le Groupe de travail devra avoir une bonne connaissance du programme de la Décennie et des principes directeurs pour son application établis à l'intention des Etats membres.

Toutefois il est important de mentionner qu'il conviendrait que le Groupe s'emploie à trouver des solutions et à faire des recommandations etc. (dans des secteurs industriels donnés, par exemple matériaux de construction et bâtiment, industries alimentaires et de transformation de produits agricoles, transports et communications, industries chimiques) afin d'aider les Etats membres à développer leurs capacités technologiques (institutions, main-d'oeuvre etc.) en vue de la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel en Afrique. Il conviendrait par conséquent d'examiner notamment les questions suivantes d'une manière approfondie :

Développement des capacités pour :

- (a) la réalisation des études de faisabilité des projets en vue de commencer leur exécution;
- (b) les achats (recherche, choix, négociations pour le transfert à des conditions favorables);
- (c) conception et services d'ingénieurs-conseils;
- (d) installation, exploitation et entretien des unités industrielles;
- (e) mise au point et utilisation de techniques industrielles avec un accent particulier sur les industries motrices.